PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOUS-PRÉFECTURE D'ARLES

Bureau des étrangers,
de la réglementation et de la sécurité
Service ERP – Commission d'accessibilité
Affaire suivie par : V. Angoulvant
Tél : 04.90.52.55.22
sp-arles-comissiondesecurite@bouches-du-rhone.gouv.fr

Arles le 17 février 2023

La sous-préfète d'Arles

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité
des personnes handicapées dans les établissements
recevant du public

Objet : désignation des représentants des associations de personnes handicapées siégeant au sein de la commission d'arrondissement

Au titre de l'article 4 de l'arrêté du 11 mars 2022 portant création dans le département des Bouches-du-Rhône des commissions d'arrondissements pour l'accessibilité des personnes handicapées, sont membres de la commission avec voix délibérative *« au moins deux représentants des associations des personnes handicapées du département désignées par le sous-préfet d'arrondissement »*.

Je porte à votre connaissance que les personnes visées ci-dessous sont autorisées à siéger à la commission de l'arrondissement d'Arles pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public :

- Madame Anita BONUTTI, membre de l'association « APF – France handicap » ;

- Madame Hélène FAURE-DUBOIS, membre de l'association conseil « Handi-Citoyen » d'Arles et du pays d'Arles ;

- Monsieur Jean-François GRANDJEAN, membre de l'association « SURDI 13 ».

La sous-préfète d'Arles

Cécile LENGLET